

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

29/03/2023

N° E23000045 /45

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 24/03/2023, la lettre par laquelle la maire YEVRE-LA-VILLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets de révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, et d'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de YEVRE-LA-VILLE (Loiret) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

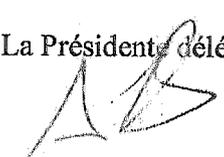
DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anita MAZÉ est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la maire de YEVRE-LA-VILLE et à Madame Anita MAZÉ.

La Présidente déléguée,


Anne LEFEBVRE-SOPPELSA